

---

Adresse des citoyennes de l'atelier de la charpie à Chaumont (Haute-Marne) qui applaudissent au généreux dévouement pour arracher la République aux conspirateurs, lors de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyennes de l'atelier de la charpie à Chaumont (Haute-Marne) qui applaudissent au généreux dévouement pour arracher la République aux conspirateurs, lors de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 295-296;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26738\\_t1\\_0295\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26738_t1_0295_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

# Séance du 24 Floréal An II

(Mardi 13 Mai 1794)

## Présidence de CARNOT

La séance est ouverte à onze heures un quart.

### I

Un membre du Comité de correspondance fait lecture de seize adresses de félicitations à la Convention nationale, sur ses importants travaux, et la punition des conspirateurs; par ces adresses, la Convention est invitée à garder le poste où la confiance du peuple l'a placée, jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient abandonné les infames projets qu'ils suivent maintenant à la tête de leurs esclaves: elles sont envoyées par les administrateurs du Bec-d'Ambès; par les habitans de Bonne-Commune, district d'Etampes; par la Société populaire de Charolles (1); par la Société populaire d'Uzès, département du Gard; par des citoyennes de l'atelier de charpie, à Chaumont, département de la Haute-Marne; par la Société populaire de Condom (2); par les officiers-municipaux de la commune de Dôle (3); par la Société populaire de Loudun, département de la Vienne; par les Comités de surveillance de Lauzun, département de Lot-et-Garonne, et de Molinet, même département; par la Société populaire de Gervais, district de Montaigu, département du Puy-de-Dôme; de Draguignan (4); de Paul-de-Fenouillet (5), district de Perpignan, et celle de la Coste, district de Vaucluse; les officiers municipaux de Chagny, département de Saône-et-Loire, font passer, outre les félicitations les plus sensibles, le procès-verbal d'abjuration du culte catholique des habitans de Chagny; enfin, à la suite de la lecture de toutes ces adresses, une autre du conseil-général de la commune de Rouen est lue, et elle annonce que les décades sont observées à Rouen avec toute la pompe républicaine qu'il est possible d'employer; à la lettre d'envoi est joint un procès-verbal qui constate les faits.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces adresses (6).

(1) Saône-et-Loire.

(2) Gers.

(3) Jura.

(4) Var.

(5) Et non Paul-de-Fenoulhe.

(6) P.V., XXXVII 184. B<sup>in</sup>, 24 flor. (suppl<sup>t</sup>) et 25 flor.

a

Le président du département du Bec-d'Ambès rend le compte le plus satisfaisant de la situation des citoyens de ce département (1).

b

La Société populaire de Bonne-Commune, ci-devant Chamarande (Seine-et-Oise), félicite la Convention (2).

c

[*La Sté popul. de Charolles, à la Conv.; ... germ. II*] (3).

« Législateurs,

Assez et trop longtems les gens de couleur gémirent sous le joug d'un despotisme affreux; en proclamant leur liberté à la face de l'univers, vous avez rendu hommage à la Raison. Accélérer les progrès de l'esprit public et le bonheur du monde, tel est notre devoir.

La satisfaction d'avoir fait le bien et l'estime de vos concitoyens, telle sera votre récompense ».

PITTIÈRE, LAISOC, GEOFFROY, PAIN, BONNIN, PERRIN (*secrét.*) [et 23 signatures illisibles].

d

La Société populaire d'Uzès-la-Montagne félicite la Convention... (4).

e

[*Les c<sup>tes</sup> de l'atelier de linge et de charpie de Chaumont, à la Conv.; 15 germ. II*] (5).

« Représentans du peuple français,

Vous avez daigné plusieurs fois applaudir à nos faibles travaux, permettez-nous d'applaudir au généreux dévouement dont vous vous êtes

(1) *J. Sablier*, n° 1316; B<sup>in</sup>, 25 flor.

(2) B<sup>in</sup>, 25 flor.

(3) C 303, pl. 1112, p. 18; *J. Lois*, n° 593; *J. Matin*, n° 692.

(4) B<sup>in</sup>, 25 flor.

(5) C 303, pl. 1112, p. 19.

armés pour arracher encore une fois la République aux conspirateurs Les monstres ! ils ne redoutaient donc pas le génie puissant qui plane sur la montagne et veille au salut de la France. Qu'ils disparaissent tous de la surface de la terre, tandis que, fermes à votre poste, vous nous donnez un exemple que nous admirons et suivons avec ardeur.

En consacrant nos mains au soulagement de nos frères d'armes comme nous le faisons sans relâche depuis que Rühl a porté dans notre atelier tout le feu du patriotisme, nous avons montré que si nous ne pouvions partager leurs dangers, nous savions apprécier leur courage. En vous félicitant sur votre constance invincible, nous prouverons à toute la France que nous sommes dignes du titre de républicaines ».

GARAUD LESSERTOIS, veuve GOBERT, CORMIER, Janne MONGIN, Anne QUÉLY, M. MARBEY, CAZELLE LESSERTOIS, LEMOINE BRIGONET, Marianne FORGEOT, Marie PETIT, Marie RUELLE, citoyenne CORNIER.

### f

[*La Sté popul. de Condom, à la Conv.; 14 flor. II*] (1).

« Législateurs,

Nous recevons dans l'instant la nouvelle d'une grande victoire que nos frères d'armes ont sous les ordres de Dugommier, remportée le 12 floréal sur les vils satellites du despote espagnol. Les sans-culottes de Condom, réunis en Société populaire se sont livrés à toute l'allégresse qui caractérise des républicains enflammés de l'amour sacré de la liberté. Dans les transports de la joie publique, ils se hâtent de vous inviter de nouveau à rester courageusement à vos postes. Vous saurez par votre fermeté terrasser les ennemis du dedans et les soldats de la République sauront bientôt par leur bravoure et leur intrépidité pulvériser les puissances coalisées et procurer à la France une paix solide qui asseoir sur des bases inébranlables le bonheur et la prospérité de la nation.

Vive la Convention, vive la Montagne, vive la République une et indivisible ».

FLEAU DUBARRY (*présid.*), COINTEAU (*secrét.*), SOUBDÈS (*secrét.*), SALVANDY (*rédacteur*).

### g

[*La comm. de Dôle, à la Conv.; 19 germ. II*] (2).

« En nous donnant la loi salubre qui assure des secours aux parents de nos braves défenseurs, vous avez décrété le triomphe de la République et l'anéantissement des tyrans. Pénétrés de l'importance d'une mesure aussi sage, jaloux de seconder vos vues et de faire jouir nos concitoyens du bienfait de la loi, nous nous sommes empressés de l'exécuter. Quoique nous n'ayons rien reçu de la part du ministre, notre zèle n'en a pas été ralenti, un de nos collègues a avancé une partie des fonds et l'autre nous a été prêtée par le receveur de notre district. Vos intentions

(1) C 303, pl. 1112, p. 17.  
(2) C 302, pl. 1097, p. 10.

sont remplies, plus de 700 citoyens ont reçu les secours : tous sont contents et vous bénissent.

Continuez, Législateurs, à punir le crime et à récompenser la vertu; comptez sur notre patriotisme et sur notre amour pour la révolution ».

ODILLE (*maire*), MACHARD, CLER, MORA, PROST (*secrét.*), CHAPPART, SARRANTON.

### h

La Société populaire de Loudun félicite la Convention... (1).

### i

[*Le C. révol. de Lauzun, à la Conv.; 9 flor. II*] (2).

« Citoyens Législateurs,

A peine sommes nous organisés que nous venons vous faire part de notre indignation contre des hommes qui, sous le masque du patriotisme, voulaient anéantir la liberté, contre ces êtres qui, vendus à toutes les factions, étaient de tous les partis et méditaient en secret la perte de la République. Mais la justice suprême qui protège notre sainte révolution, a secondé votre surveillance; leurs trames quoiqu'ourdies dans les limbes, ont paru au grand jour et les conspirateurs ont payé de leurs têtes l'outrage fait à la souveraineté nationale.

Oui, généreux défenseurs des droits de l'homme, vous vous êtes montrés dignes d'un grand peuple que vous représentez, et cette époque sera à jamais mémorable dans les annales de la République. Continuez, Législateurs, continuez à faire le bonheur de vos semblables, et n'abandonnez le gouvernail de l'Etat qu'après l'avoir conduit au port et assuré l'indépendance de la République.

Pour nous, placés au centre de la République, nous jurons entre vos mains de surveiller ces ennemis de l'intérieur et de punir l'audace de ceux qui voudraient attenter à son indivisibilité, ou de mourir en la défendant. S. et F. Respect à la représentation nationale ».

SIMONET (*présid.*), BEAUBRUN (*secrét.*), BEAUREGARD, CHACEBARET, FRAYRE, GRILHÉON, LISSANDRE.

### j

[*Le C. révol. de Molinet, à la Conv.; 13 flor. II*] (3).

« Citoyens,

Nous avons reçu les rapports qui vous ont été faits par le citoyen Saint-Just, sur la conjuration atroce que vous avez découverte; nous applaudissons de toutes nos forces à la punition des scélérats qui tramaient depuis si longtemps la perte de la liberté. Continuez, Intrépides montagnards, continuez à lancer la foudre révolutionnaire sur toutes les têtes coupables. Frappez sans pitié et tous les bons citoyens vous seconderont.

(1) B<sup>4n</sup>, 25 flor.  
(2) C 302, pl. 1097, p. 11; B<sup>4n</sup>, 25 flor.  
(3) C 302, pl. 1097, p. 12.